

### 3. Production de déchets en Afrique.

Chaque Partie :

- a) veille à ce que les producteurs de déchets dangereux envoient au Secrétariat de la Convention des rapports au sujet des déchets qu'ils produisent afin de lui permettre de tenir une comptabilité complète des déchets dangereux ;
- b) impose une responsabilité stricte, illimitée, conjointe et solidaire aux producteurs de déchets dangereux ;
- c) veille à ce que la production de déchets dangereux et d'autres déchets à l'intérieur du pays soit réduite au minimum, compte-tenu des considérations sociales, techniques, et économiques ;
- d) assure la mise en place d'installations adéquates d'élimination et de traitement qui devront, dans la mesure du possible, être situées à l'intérieur du territoire placé sous sa juridiction, en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux en quelque lieu qu'ils soient éliminés ou traités ;
- e) veille à ce que les personnes qui s'occupent de la gestion des déchets à l'intérieur du territoire placé sous sa juridiction prennent les mesures nécessaires pour prévenir la pollution résultant de ces déchets et, si une telle pollution se produit, pour en réduire au minimum les conséquences pour la santé humaine et l'environnement ;

Adoption de mesures de précaution :

- f) Chaque Partie s'efforce d'adopter et de mettre en oeuvre, pour faire face au problème de la pollution, des mesures de précaution qui comportent, entre autres, l'interdiction d'évacuer dans l'environnement, des substances qui pourraient présenter des risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement, sans attendre d'avoir la preuve scientifique de ces risques. Les Parties coopèrent en vue d'adopter les mesures de précaution appropriées pour faire face à la prévention de la pollution au moyen de méthodes de production propres, plutôt que d'observer des limites d'émissions autorisées en fonction d'hypothèses relatives à la capacité d'assimilation ;
- g) A cet égard, les Parties encouragent des méthodes de production propres pour l'ensemble des cycles de production y compris :
  - le choix, l'extraction et le traitement des matières premières ;
  - la conceptualisation, la mise au point, la fabrication et l'assemblage du produit ;